



Le SNES, pour agir ensemble

CAPN des professeurs de chaires supérieures relative à l'accès à l'échelon spécial du corps des chaires supérieures

Déclaration liminaire des élus nationaux SNES-FSU

Paris, le 25 juin 2020.

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux,

La CAPN du corps des professeurs de chaires supérieures est aujourd'hui réunie pour étudier le tableau d'avancement à l'échelon spécial 2020 dans le corps des professeurs de chaires supérieures. Ce n'est que la troisième du genre mais ce pourrait être la dernière avec la fin du paritarisme organisée par la loi de Transformation de la Fonction Publique votée le 6 août dernier. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont d'ailleurs déploré lors de la CAPN d'accès à notre corps les conséquences néfastes de cette loi.

Cette CAPN est le résultat d'un long combat syndical mené par le SNES-FSU pour offrir à tous les personnels, et en particulier aux professeurs de chaires supérieures qui avaient été oubliés dans le projet initial, un nouveau débouché de carrière dans le cadre du protocole PPCR. Il était important, en effet, d'ouvrir de nouvelles perspectives à des collègues qui parfois stagnaient depuis plus de 15 ans au dernier échelon. Les professeurs de classes préparatoires aspiraient, comme tous les autres personnels, à un meilleur salaire en fin de carrière et à une meilleure retraite, la mobilisation lors du mouvement social contre la réforme Philippe des retraites a bien montré l'urgence de la nécessité d'une revalorisation. Pour les professeurs agrégés de CPGE, la promesse semble tenue avec la création de la classe exceptionnelle qui permet à tous les agrégés de CPGE d'envisager, dans les conditions actuelles, un départ à la retraite à la HEB ; les professeurs de chaires supérieures, quant à eux, sont face à un mur et l'administration ne permet qu'à trop peu d'entre eux de le franchir : en 2020, seuls 25 % des professeurs de chaires supérieures partiront à la retraite à la HEB... Pourtant, le corps des professeurs de chaires supérieures est bien le seul spécifiquement attaché aux CPGE et ses membres ont été officiellement promus à partir du corps des professeurs agrégés. Il n'est donc pas concevable pour les collègues de chaires supérieures de ne pas bénéficier des mêmes possibilités d'accès à la HEB en fin de carrière que leurs collègues agrégés de CPGE. Cette situation est inacceptable et doit être modifiée instamment.

C'est pourquoi, pour le SNES-FSU, à terme, seule la transformation de l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures en 7ème échelon permettra d'offrir les mêmes possibilités auxquelles ont accès les professeurs agrégés de CPGE.

Dans l'immédiat, il est indispensable d'augmenter significativement le taux de promotion pour permettre à tous les professeurs de chaires supérieures de partir à la retraite à la HEB. L'incompréhension des collègues est totale face à l'immobilisme et au manque de volonté du ministère sur cette question, la publication d'un simple arrêté suffisant à offrir des taux de promotion décents. Le SNES-FSU a déjà, à de nombreuses reprises, interpellé le Ministre, la DGRH et l'Inspection générale à ce sujet.

Nombre de professeurs de chaires supérieures qui ne seront pas promus lors de cette CAPN partiront à la retraite dans un an sans accéder à la HEB alors qu'ils ont été promus il y a longtemps dans le corps des professeurs de chaires supérieures, qu'ils y ont progressé rapidement grâce à leur implication sans faille auprès des étudiants et de l'institution. Aujourd'hui, ils vont vivre le refus de la promotion à l'échelon spécial comme une claqué qu'ils estiment n'avoir pas méritée. Le SNES-FSU considère que tous les professeurs de chaires supérieures non promus de plus de 61 ans devraient recevoir une explication écrite de la part de l'Inspection générale fondée sur des motifs explicites justifiant leur non promotion, pour permettre aux collègues d'essayer de saisir pourquoi, jusqu'alors récompensés par l'institution, ils se retrouvent aujourd'hui privés d'une revalorisation non négligeable en terme de salaire et de retraite.

Pour la campagne 2020, 109 promotions sont possibles (123 d'après nos calculs, nous demandons un temps pour confronter nos calculs respectifs), il y en a eu 114 en 2018 et 67 en 2019 ; ces promotions sont à mettre en rapport avec les 139 départs à la retraite. Comme nous l'indiquions auparavant, il n'est pas possible, avec les taux de promotion actuels, de promouvoir à la HEB tous les professeurs de chaires supérieures partant à la retraite quand bien même l'Inspection générale aurait souhaité le faire. De plus, dans un contexte de pénurie, il conviendrait de favoriser la meilleure rotation possible au sein de l'échelon spécial. Or, si des disciplines comme les mathématiques s'efforcent de favoriser cette rotation en promouvant des collègues très proches de la retraite, d'autres disciplines, comme l'espagnol ou les STI ont choisi de promouvoir des collègues ne partant pas dans un avenir proche à la retraite, ce qui bloque des promotions possibles pour d'autres collègues, quelle que soit la discipline, partant eux à la retraite sous peu. Cette manière de procéder relève du manque de solidarité entre disciplines et va engendrer à terme des déséquilibres dans la structure du corps. Pour le SNES-FSU, il n'est pas acceptable, par exemple, que l'âge moyen des promus en espagnol soit inférieur à l'âge moyen des promouvables. C'est pourquoi, le SNES-FSU fera des propositions alternatives.

Le SNES-FSU se félicite des efforts réalisés dans le projet proposé par l'administration pour prendre en compte les différentes disciplines. Cependant, il faudra aussi veiller à ne pas oublier les disciplines peu représentées dans le corps des professeurs de chaires supérieures (arabe, arts appliqués, arts plastiques, biochimie-génie biologique, chinois, éducation musicale, italien, portugais et russe) qui dénombrent à elles toutes 23 professeurs, avec un seul promu à l'échelon spécial en 3 ans. Par ailleurs, on peut constater des déséquilibres parfois importants entre académies dans le ratio promus/promouvables. Certaines comme celle de Caen ou la 29ème base ont un ratio très élevé alors que celle de Rouen par exemple n'a aucun promu. Le SNES-FSU fera des propositions pour essayer de rééquilibrer les promotions entre académies.

D'autre part, il se trouve qu'en lettres et en physique-chimie, des professeurs partant à la retraite à l'automne 2020 ont été proposés. Cela risque de poser deux problèmes majeurs pour le cas où ces collègues décideraient de prolonger leur carrière afin de bénéficier des avantages financiers de leur promotion :

- 1- la nomination de collègues au mouvement spécifique deviendrait caduque.
- 2- Quid de ces 6 postes de chaires supérieures en lettres et en physique-chimie qui ont été pourvus à la CAPN du 24 juin ?

Néanmoins, si ces collègues partent effectivement à la retraite, l'entêtement de l'Inspection générale à maintenir ces propositions sans aucun bénéfice financier pour les promus privera de 6 promotions « utiles » la cohorte de professeurs qui partira à la retraite en 2021. C'est incompréhensible et inacceptable pour la profession dans le contexte de pénurie actuelle. La DGRH a indiqué au SNES-FSU lors d'échanges préparatoires à cette CAPN qu'il serait possible de modifier le tableau en séance, le SNES-FSU défendra donc là aussi des propositions alternatives.

Enfin, la présence d'un seul Inspecteur général ne permet pas aux commissaires paritaires d'obtenir un retour en séance de la part des Inspections générales concernées sur les dossiers que les collègues ont confiés au SNES-FSU. Nous transmettrons malgré tout leurs noms car c'est le fonctionnement normal du paritarisme.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux, il est temps, il est grand temps, il est plus que temps de permettre la promotion de tous les professeurs de chaires supérieures avant leur retraite. Vous avez les moyens de mettre un terme au plus vite au déséquilibre inacceptable concernant la fin de carrière des professeurs de CPGE. Le SNES-FSU reviendra inlassablement à la charge sur cette revendication.

Nous vous remercions de votre attention et des documents fournis par les services pour la préparation de cette ultime CAPN d'accès à l'échelon spécial.